



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

କାର୍ଯ୍ୟକର୍ତ୍ତବ୍ୟାଳୀ

Séance du Jeudi 29 Janvier 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-trois janvier deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois janvier deux mille vingt-six.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260129-D2026-1-1-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2026

Publication : 09/02/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

23 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **42**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **5**

Nombre de membres absents : **8**

Objet : Pôle territorial de Condé-en-Normandie – Cession de terrain en lisière du Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier au Département du Calvados dans le cadre du déploiement de La Verdoyante

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> <u>par le conseiller suppléant</u> : (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à</u> : <u>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</u>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT

X

X

M. Benoît BALAIS

M. Benoît BALAIS

Mme Nathalie BOUILLARD

Mme Catherine CAILLY

M. Pascal DALIGAULT

M. Sylvain DELANGE

Mme Valérie DESQUESNE

Mme Najat LEMERAY

X

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD

X

PERIGNY

M. Jérémy MORU

X

PONTECOULANT

Mme Gislaine MARIE

X

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Manuel MACHADO

X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Francis HERMON		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e)</u> <u>par le conseiller suppléant :</u> <u>(en vertu de l'article L.5211-6)</u>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <u>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</u>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	42	0	6	5	8
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			42		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			48		

M. Jean TURMEL, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Condé, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de l'itinéraire cyclable La Verdoyante sur Condé-en-Normandie, le Département du Calvados projette la création d'un tronçon de voie verte dont l'emprise concernerait deux bandes de terrain situées à l'extrémité de parcelles intercommunales dédiées au développement futur du parc d'activités Charles Tellier.

Les emprises sont de superficies modestes et situées dans une portion classée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone naturelle. Elles se déclinent comme suit :

Parcelles	Emprise approximative à acquérir par le Département
CB 9	2 777 m ²
CB 7	345 m ²
TOTAL	3 122 m²

Consulté pour avis, conformément à l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service du Domaine estime, dans son avis du 11 décembre 2025, la valeur de ce foncier à **2,25€ / m²** soit, pour les 3 122 m² du projet, **7 024,50 €**.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 14 janvier 2026, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider la cession au Département du Calvados des emprises nécessaires au déploiement de La Verdoyante sur les parcelles CB n°7 et 9, commune de Condé-en-Normandie – commune déléguée de Condé-sur-Noireau, aux conditions susmentionnées.
- préciser que les frais d'acquisition (géomètre...) seront à la charge exclusive du Département du Calvados.
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte administratif de cession ainsi que tout document relatif à cette transaction

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

PLAN DE SITUATION



PLAN CADASTRAL

